

LE JOURNAL DE LA COMMUNE DE



bulletin municipal – janvier 2021



Le mot du Maire...

C'est avec beaucoup de fierté, mais aussi d'humilité et de gravité que j'ai pris, le 25 Mai 2020, mes fonctions de Maire et je voudrais vous remercier de m'avoir témoigné votre confiance lors de la dernière élection.

Ce fut d'abord une émotion personnelle car j'ai conscience de la tâche qui m'incombe et des responsabilités qui désormais pèsent sur moi.

Maire est sans doute le plus beau des mandats parce que c'est celui de la proximité, de l'action de terrain, des réalisations concrètes et cette écharpe tricolore en est le symbole.

Cette responsabilité je la reçois comme un engagement à continuer l'œuvre engagée par ceux qui m'ont précédé.

L'année 2020 est terminée et j'aurais souhaité m'adresser à vous sur un ton plus joyeux.

L'épisode inédit et dramatique qui a touché notre pays a bouleversé nos vies et notre quotidien. L'épidémie a touché de nombreuses familles dans notre commune, dans notre pays et dans le monde entier.

Je souhaite donc d'abord avoir une pensée émue pour ceux qui ont souffert et ceux qui nous ont quittés.

Lorsqu'un événement si violent touche la planète entière, nous nous rendons compte que l'être humain est finalement assez modeste. Ce qui fait notre force et notre grandeur c'est la solidarité, indispensable pour faire face à une situation aussi inimaginable.

Je tiens à remercier très chaleureusement toutes les personnes qui, sur notre territoire et dans toute la France, se sont mobilisées avec une pensée plus particulière pour nos soignants.

Je souhaiterais remercier aussi, car j'ai vécu au quotidien leur engagement, les agents de nos services techniques, périscolaires et administratifs ainsi que les membres du conseil municipal qui ont permis que, malgré tout, la vie continue.

Aujourd'hui, le virus est toujours présent et il faut donc continuer à appliquer les gestes barrières pour réduire sa circulation. Cela devra malheureusement rester notre habitude, notre « nouveau normal » jusqu'à ce qu'un vaccin nous soit proposé.

Dans notre commune, nous poursuivrons nos efforts pour faire face à la pandémie. Notre objectif est de pouvoir continuer à fonctionner le plus normalement possible mais toujours avec le maximum de sécurité.

Malgré cela je voudrais vous souhaiter *à toutes et tous* mes vœux de bonheur et de santé pour **2021** et je suis confiant dans le fait que nous pourrons, très rapidement, nous réunir afin d'échanger sur la vie de notre belle commune.

Belle et Heureuse Année 2021

Votre Maire,
Philip LALLEMENT

PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Maire
Philip LALLEMENT

Les Adjoints

Bruno FORT
Finances



Sophie GROS
Urbanisme



Emile PERRAUD
Voirie



Cécile MICHAUD
Affaires Scolaires



Christian COCHET
Travaux



Les Conseillers



Bernard MICHAUD



Céline MAFFRE



Francisco MARTINEZ



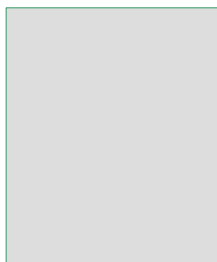
Frédérique MOISSET



Patricia JANTET



Philippe NARDIN



Christine LECHON



Marie DICORATO



Julio CASTANEDA



David COUNORD



Annabelle LEANDRO



Thierry LEGER



Magalie LOWE

11 janvier 2020 - Les derniers vœux du Maire, Didier Bonnard

Le Maire Didier Bonnard accompagné d'Alain Philippe, Maire délégué, et des conseillers municipaux remercièrent la population venue nombreuse pour l'occasion. Il a pu revenir sur plusieurs points tels que le rapprochement avec la Commune de Pugieu, l'acquisition de matériel en commun avec Andert-Condon et Rossillon, la rénovation complète du revêtement de la voirie et la rénovation de la toiture de l'ancienne école maternelle.

Pour l'occasion, Madame la Sous-Préfète a pu remettre la médaille d'honneur communale, échelon vermeil à Mme Marie-Christine VAUDAY-PITRAT et M. Hervé GUSMINI pour les 30 années passées au service de la Commune. A la suite d'un petit discours écrit pour l'évènement, Marie-Christine a assuré que son enthousiasme était intact pour poursuivre son travail auprès de la future équipe municipale.



Un mot de l'ancien Maire

Bonjour à tous,

C'est avec plaisir que j'écris ce petit mot qui me permet à nouveau de m'adresser à vous. Je tiens à remercier Monsieur le Maire et son équipe éditrice de m'avoir offert cette opportunité.

Cette année 2020 restera dans nos mémoires. Chacun d'entre nous a été touché d'une manière ou d'une autre par cette pandémie. Nous avons dû changer nos comportements, adopter les fameux gestes barrières, revoir notre façon de travailler et d'appréhender nos relations sociales, et en somme d'adapter notre style de vie. Nous avons parfois dû déplorer le décès d'un proche ou d'une connaissance, ou soi-même avoir été affecté par la maladie.

Durant mes mandats de maire, j'ai toujours pris plaisir à rencontrer chacun d'entre vous pour apporter des solutions ou apaiser des situations embrouillées. En quittant mes fonctions, je m'imaginais continuer à participer à la vie locale et aux rendez-vous civiques de notre commune, à vous rencontrer lors des manifestations festives, hélas la crise sanitaire a stoppé net tout cela.

Pour autant, je pense que nous sortirons renforcés de cette pandémie. Pour l'instant, notre communauté fait face aux difficultés avec courage, calme et solidarité. Je l'avais observé quand j'étais encore en fonction lors de la première vague de l'épidémie. Ce fut un moment difficile pour tous car nous ne connaissions rien de ce virus, n'avions aucun matériel pour nous en protéger, et recevions des directives gouvernementales qui évoluaient au jour le jour.

Notre nouvelle équipe municipale prend les rênes de la commune dans cette période incertaine ; nos employés municipaux ont répondu présents au printemps et continuent chaque jour à faire leur travail et assurer le fonctionnement de nos services ; notre équipe enseignante accueille nos enfants dans des conditions difficiles ; je pense très souvent à eux tous.

Un vaccin sera bientôt disponible. Cela nous apporte un certain espoir pour 2021 pour une vie sociale rétablie et épanouie, pour la joie de retrouver nos espaces de libertés que nous apprécions tant dans notre république et je l'espère, pour un rapide retour de l'activité économique si essentielle à l'emploi.

Appliquons les mesures sanitaires, restons attentifs les uns aux autres, soyons optimistes, et très bientôt nous pourrons à nouveau profiter des moments de convivialité de nos fêtes et rendez-vous communaux.

Didier Bonnard

Les Finances

Les Budgets de la commune

La commune de Chazey-Bons comprend un budget général, un budget annexe de l'eau et un budget annexe de l'assainissement issu de la fusion des budgets de Chazey-Bons et Pugieu.

L'élaboration des budgets est préparée par la Commission Finances sous l'autorité du maire, puis proposée au conseil municipal pour avis et vote.

Chaque budget comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement qui doivent être équilibrées en dépenses et en recettes.

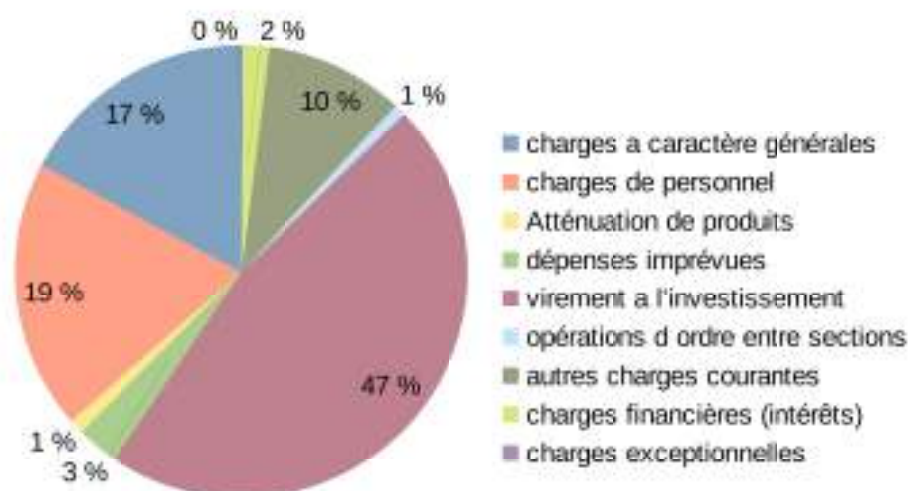
Ces budgets sont retracés dans les comptes administratifs (réalisés par la commune) et les comptes de gestion (réalisés par la Trésorerie) qui doivent être strictement identiques.

Le Budget général

Le budget fonctionnement comprend :

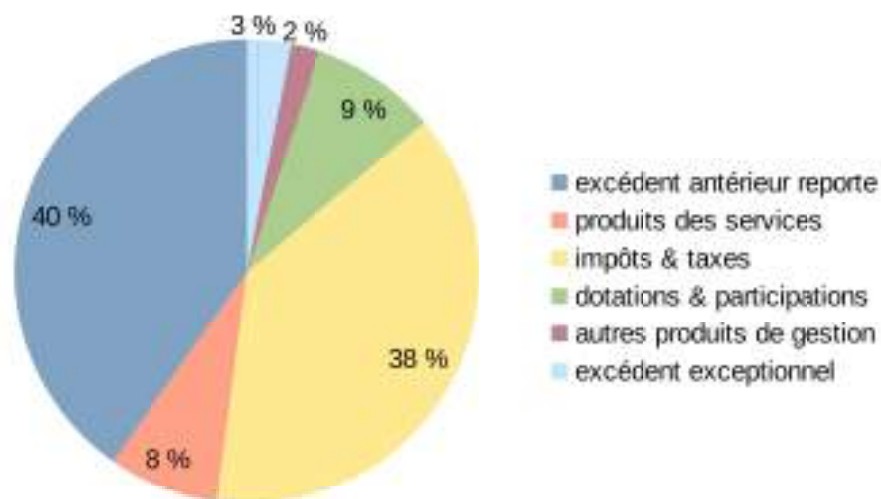
Des dépenses :

- les charges à caractère général (consommations énergies, carburants, matériel informatique, fournitures scolaires et administratives, assurances, entretien de bâtiments et matériels, etc.)
- les charges de personnel (agents titulaires et non titulaires, URSSAF, cotisations sociales, etc.)
- les autres charges de gestion courante (indemnités élus, Sie@, service départemental d'incendie et de secours, entente démoustication, service urbanisme, etc.)
- les charges financières (intérêts des emprunts)
- les versements à la section d'investissement (pour réaliser les projets)
- les dotations aux amortissements



Des recettes :

- produits des services (cantine scolaire, frais de fonctionnement de la voirie, occupation domaine public...)
- Impôts et taxes (foncières, habitation, attribution des compensations, droits de mutation, ...)
- dotations et participations (dotations de l'État, taxe professionnelle, CCBS...)
- Autres produits de gestion courante (locations, salles communales)

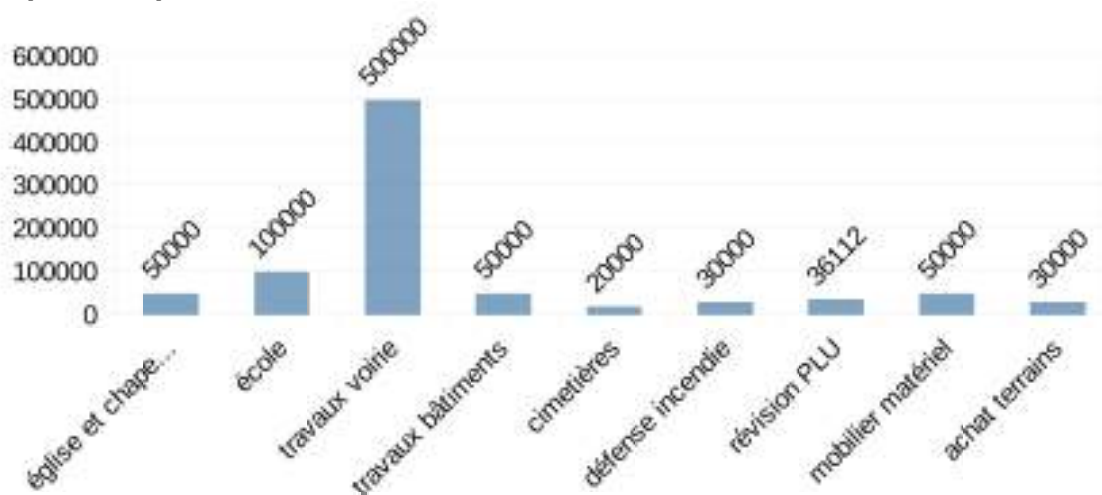


Le budget investissement comprend :

Des dépenses :

- travaux sur les bâtiments publics
- construction ou extension de bâtiments
- travaux de voirie et de mise en accessibilité de la voirie
- achat de matériels et véhicules
- service de défense contre l'incendie
- achat de mobiliers
- plan local d'urbanisme
- achat de terrains
- remboursement des emprunts

Principales dépenses d'investissement 2020 :



Des recettes :

- subventions de l'État (DETR),
- subvention des amendes de police
- subventions du Conseil Départemental
- subventions de la région AURA
- Reversement du FCTVA
- taxes d'aménagement
- versement du budget fonctionnement

Les Budgets Annexes Eau et Assainissement

Ces budgets « fonctionnement » comprennent :

Des dépenses :

- des charges à caractère général (travaux)
- des dotations aux amortissements
- versement à l'investissement
- le remboursement des emprunts

Des recettes :

- surtaxes de l'eau et de l'assainissement
- partie fixe (abonnement)

Ces budgets « investissement » comprennent :

Des dépenses :

- schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement (études)
- extension de réseaux
- remplacement de réseaux

Des recettes :

- virement de la section de fonctionnement
- subventions agence de l'eau
- subventions du Conseil Départemental
- subventions de la Région AURA

Pour financer certains projets, la commune a du avoir recours à l'emprunt.
A ce jour, nous remboursons les emprunts suivants :

Budget général :

- construction de la mairie (fin en 2023)
- construction du groupe scolaire (fin en 2033)
- rénovation de la chapelle et four de Chazey (fin en 2022)
- appartements mairie de Pugieu (fin en 2026)

Budget eau :

- travaux réseau de Cressieu (fin en 2035)
- travaux réseau de Chazey (fin en 2038)

Budget assainissement :

- construction station épuration de Cressieu (fin en 2036)
- construction de la station d'épuration de Pugieu

Focus sur l'assainissement communal

Chaque abonné reçoit semestriellement sa facture d'eau qui se décompose en trois parties :

- les organismes publics (agence de l'eau),
- la distribution de l'eau,
- la collecte et traitement des eaux usées

Des sommes sont prélevées par des organismes publics (agence de l'eau), par un prestataire de service (SOGEDO et SIVU) et par la commune.

Les sommes prélevées par la commune sont intégrées au sein de deux budgets qui doivent s'équilibrer en dépenses et en recettes : c'est le principe de « l'eau paye l'eau ».

Ainsi ces deux budgets doivent être autonomes en investissement comme en fonctionnement.

Peut-être l'ignorez-vous mais la commune nouvelle de Chazey-Bons comprend 2 budgets assainissement - celui de Chazey-Bons (commune historique) et Pugieu (commune historique).

Ces deux budgets sont alimentés différemment en raison des prestations qui ne sont aujourd'hui pas uniformes et des investissements réalisés par chaque commune avant la fusion.

Par exemple, les abonnés de Chazey-Bons ne paient que la part variable (donc la consommation réelle d'eau) quand ceux de Pugieu paient en plus une part fixe.

Aussi, afin de gagner en clarté et en efficacité, la commune a souhaité fusionner ces 2 budgets pour n'en garder qu'un seul.

Pourquoi fusionner ces 2 budgets ?

D'importants travaux de mise aux normes ou de modernisation vont devoir être entrepris :

Pour la station d'épuration de l'Abbaye :

- des travaux de mise aux normes et de réparation de la station d'épuration vont devoir être engagés (bande de roulement) ;
- d'autres travaux coûteux mais indispensables vont devoir être réalisés afin de se mettre aux normes : pose d'un dégrilleur, pose de clapets anti retour, mise aux normes des armoires électriques, mis en oeuvre d'une télésurveillance ;
- travaux de gainage de canalisation à réaliser à court terme sous la RD 1504.

Pour la STEP de Chavillieu :

- travaux de réparation d'un filtre à sable.

Ces travaux ne seront réalisables qu'en fusionnant les deux budgets actuels et en mutualisant les recettes de fonctionnement et d'investissement.

Aujourd'hui, le budget communal doit abonder le budget assainissement de Pugieu qui est largement déficitaire en fonctionnement.

A l'inverse, les investissements sont bien plus limités pour l'assainissement de Chazey-Bons qui ne dispose pas des moyens financiers nécessaires pour investir.

De plus, au regard des sommes à engager, une augmentation progressive du coût de l'assainissement (part variable communale) sera entreprise.

L'impact sur la facture :

La fusion des budgets nous impose de proposer un coût de l'assainissement identique à tous les abonnés.

Toutefois, en raison de la différence de prix de l'assainissement entre les deux anciens budgets, le coût sera lissé sur une période de 5 ans.

La loi impose le transfert de l'eau et de l'assainissement à la communauté de communes en 2026 avec plusieurs étapes à partir de 2022. Le lissage et l'uniformisation du prix de l'eau seront donc repris par la CCBS.



Illustration 1: répartition des recettes de l'assainissement collectif en 2020



Illustration 2: répartition des recettes de l'assainissement collectif en 2025

Cette fusion va nous permettre en mutualisant les recettes de fonctionnement et d'investissement de limiter les augmentations qui auraient dû affecter chacun des budgets historiques pris séparément et donc de limiter l'impact sur le prix de l'assainissement.

Comparatif du prix de l'eau :

Coût de l'eau avec assainissement collectif en 2019 sur la commune historique de Chazey-Bons pour 120 m³ (le coût de l'assainissement et de l'eau sur la commune historique de Pugieu n'est pas représentatif en raison de l'abondement par le budget général) :

- eau : 1,90 € TTC par m³

- assainissement : 1,13 € TTC par m³

Total : 3,03 € TTC par m³

Moyenne en métropole (source : la gazette des communes) :

pour les communes : 3,85 € par m³

pour les communautés de communes : 4,14 € par m³

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du prix TTC d'un mètre cube d'eau en conservant le fonctionnement actuel et en tenant compte d'une augmentation annuelle de 2% du coût de la vie.

Le transfert des services de l'eau et de l'assainissement à la communauté de communes entre 2022 et 2026 entraînera une modification de ce tableau en raison du lissage du prix de l'eau au sein de l'intercommunalité.

Les premières estimations réalisées par la CCBS convergent avec celles présentées ci-dessous.



Illustration 3: évolution du prix de l'eau avec assainissement collectif sur 5 ans (sans prise en compte du transfert à la CCBS)

Les travaux de voirie



Impasse du Marais (Cressieu)
Revêtement d'enrobé



Route de Montchoisi
Reprise de la chaussée en enrobé sur 100 m



Maison des Associations
Pose de balises pour interdire le stationnement
à proximité des armoires (fibre)



Pont de la Pie qui Chante
Pose d'une barrière de sécurité

L'équipe des services techniques...

Notre équipe technique est toujours composée de 4 agents : Clément SOUBEYRAND DE SAINT PRIX, Gilles MORARD, Franck BONNARD et Hervé GUSMINI (de gauche à droite sur la photo).



Hervé, Franck et Gilles sont en charge des travaux d'entretien de la commune.
Et Clément est en charge de l'entretien des bâtiments communaux dont le groupe scolaire pour un nettoyage quotidien.

Malgré une année difficile et contraignante, les agents techniques de la Commune ont su assurer les différents entretiens annuels tout en respectant les gestes barrières.

Merci à eux.

Le Plan Local d'Urbanisme

Petit rappel :

Tous les PLU de la Communauté de Communes Bugey Sud devaient être révisés pour se mettre en accord avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Bugey.

Cela a permis d'obtenir un document unique pour toute la commune nouvelle de Chazey-Bons. (Chazey-Bons avait déjà un PLU et Pugieu une carte communale).

L'élaboration de ce document a nécessité un travail important des élus, des réunions publiques, une enquête publique et ce, sur une période de 18 mois.

Il constitue le projet politique de la commune et il est décliné en 6 grandes orientations :

- Préserver le cadre paysager et rural du territoire,
- Maintenir le parc de logements et modérer sa consommation d'espace,
- Définir le centre bourg de Chazey-Bons comme pôle principal du territoire,
- Préserver les espaces naturels et sensibles,
- Accueillir la population dans de bonnes conditions,
- Accompagner les activités économiques et agricoles du territoire.

Le PLU se compose de différentes zones avec des potentiels constructibles ou non, d'un règlement intérieur par zone et d'une carte permettant de visualiser différents secteurs.

Suite à la consultation des PPA (Personnes Publiques Associées comme le Préfet, le Département, l'INAO...), le potentiel urbanisable est passé de 6,46 ha (prévu par le Conseil Municipal) à 4,64 ha contre 36 ha sur l'ancien PLU.



Ce PLU est consultable :

- en mairie (support papier)
- ou sur les sites suivants : Géoportail, Illiwap.

Il a une approbation pour 10 ans.

Quelques projets à venir :

- Extension du groupe scolaire,
- Rénovation de la toiture de la chapelle de Cressieu.

Concernant les permis de construire (PC), 8 ont été déposés pour des maisons individuelles, (tous favorables).

26 demandes préalables (DP) ont été déposées et 28 certificats d'urbanisme (CU) également.

Un certain nombre de terrains reste encore vacant... Avis aux futurs acquéreurs !

Cérémonie du 11 novembre 2020

La Crise du COVID 19 nous a contraint à prendre des mesures difficiles. Comme pour celle du 8 mai, la cérémonie du 11 novembre a été sous un format très réduit : pas de public, pas de troupe, pas d'invités, pas d'associations d'anciens combattants, pas de scolaires (selon les instructions préfectorales). Les cérémonies ont eu lieu à huis clos où le Maire et ses adjoints étaient présents uniquement.



La ministre déléguée



C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'oeillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un des ces Français qui oeuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France.

Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'oeuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « *Ceux de 14* ». Il y entre avec des millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toutes la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous vous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.



MORTS POUR LA FRANCE EN 2020

- Chef de bataillon Clément FRISON-ROCHE, 5ème régiment d'hélicoptères de combat (5ème RHC)
- Chef de bataillon Benjamin GIREUD, 5ème régiment d'hélicoptères de combat (5ème RHC)
- Chef d'escadrons Nicolas MEGARD, 5ème régiment d'hélicoptères de combat (5ème RHC)
- Capitaine Pierre-Emmanuel BOCKEL, 5ème régiment d'hélicoptères de combat (5ème RHC)
- Capitaine Alex MORISSE, 5ème régiment d'hélicoptères de combat (5ème RHC)
- Major Julien CARETTE, 5ème régiment d'hélicoptères de combat (5ème RHC)
- Maréchal des Logis Romain SALLES DE SAINT-PAUL, 5ème régiment d'hélicoptères de combat (5ème RHC)
- Chef d'escadrons Romain CHOMEL DE JARNIEU, 4ème régiment de chasseurs (4ème RCH)
- Adjudant Alexandre PROTIN, 4ème régiment de chasseurs (4ème RCH)
- Maréchal des Logis Valentin DUVAL, 4ème régiment de chasseurs (4ème RCH)
- Maréchal des Logis Antoine SERRE, 4ème régiment de chasseurs (4ème RCH)
- Adjudant Jérémie LEUSIE, 93ème régiment d'artillerie de montagne (93ème RAM)
- Adjudant Andreï JOUK, 2ème régiment étranger de génie (2ème REG)
- Caporal-chef Volodymyr RYBONTCHOUK, 1^{er} régiment étranger de génie (1^{er} REG)
- Brigadier-chef Dmytro MARTYNYOUK, 1^{er} régiment étranger de cavalerie (1^{er} REC)
- Brigadier Kévin CLEMENT, 1^{er} régiment étranger de cavalerie (1^{er} REC)
- Brigadier Tojohasina RAZAFINTSALAMA, 1^{er} régiment de hussards parachutistes (1^{er} RHP)
- Maréchal des Logis Andy FILA, 14ème régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste (14ème RISLP)
- Maréchal des Logis S.T., 1^{er} régiment de hussards parachutistes (1^{er} RHP)
- Brigadier Arnaud VOLPE, 1^{er} régiment de hussards parachutistes (1^{er} RHP)

Cérémonie des 80 ANS de la Bataille de Narvik

Le 21 janvier 2020, la Fédération Régionale des Amicales de Chasseurs Alpins a organisé une cérémonie commémorative de la Bataille de Narvik au Monument situé à la zone de Penaye à Chazey-Bons.

C'est de cet endroit qu'il y 80 ans les unités sont parties en direction de la Norvège.

Pour l'occasion, le Colonel LABEYE, accompagné des membres de la Fédération Régionale des Amicales de Chasseurs Alpins et le le Maire, Didier Bonnard, ont déposé une gerbe et rendu hommage aux hommes tombés lors de cette campagne.

Le vétéran André ROUX, âgé de 99 ans, qui a participé aux opérations de Norvège était présent pour cette commémoration.

Un peu d'Histoire...

La bataille de Narvik eut lieu durant la campagne de Norvège, autour de la ville de Narvik dans le nord de la Norvège. Elle se déroula en deux temps : d'abord en mer (le 10 et le 13 avril 1940) puis sur le sol norvégien (du 9 mai au 8 juin 1940), ce qui fait que des historiens parlent parfois des « batailles de Narvik » afin de distinguer ces deux temps. Les combats dans la région s'étendent au total du 9 avril au 8 juin 1940.



Groupe Scolaire LA LOUVATIERE



L'historique :

En 2014, est inauguré un nouveau groupe scolaire, rue de la Louvatière. Cet établissement fut construit sous la mandature de M. Bonnard, en raison de locaux devenus exigus face aux effectifs d'enfants scolarisés de plus en plus importants, et le souhait de réunir tous les niveaux scolaires.

Le bâtiment composé de 5 classes, une salle de motricité, une salle de cantine, deux cours de récréation, fût très vite occupé en 6 ans. Les salles de classes à ce jour frôlent les 30 élèves chacune. L'ancienne municipalité a dû très vite mettre en place deux services de restauration aussi, en raison d'un fort taux de fréquentation.

Au regard des effectifs croissants, l'ancienne municipalité a été amenée à s'interroger sur une extension de la structure du groupe.

L'avenir :

Notre commune connaît un accroissement de sa population depuis quelques années grâce à la création d'un lotissement sur le hameau de Rothod, un aussi au centre de Bons, ainsi que des terrains proposés à la construction sur les différents hameaux de la commune. Depuis 2014, les rentrées scolaires montrent une hausse modérée mais régulière des effectifs ; sans oublier la loi « pour une école de la confiance » promulguée en juillet 2019 obligeant la scolarisation à 3 ans. La rentrée 2021 serait la plus importante des rentrées scolaires, avec 24 enfants en petite section maternelle.

C'est pourquoi le nouveau conseil municipal a pris l'engagement d'étudier la faisabilité d'une extension. Cet agrandissement sera dans le prolongement de la partie des niveaux élémentaires (du CP au CM2 - côté city stade) avec une classe de 57 m², un bureau de 17 m² pour l'accueil des parents ou des services de santé, et un local dédié au rangement d'environ 5 m². La capacité d'accueil de cette sixième classe sera d'une trentaine d'élèves, la cour de récréation s'agrandira aussi pour répondre aux normes.

En cette fin d'année 2020, l'équipe municipale œuvre sur le projet pour lequel les travaux seraient lancés début 2021. Ce dossier a fait l'objet de demandes de subventions « DETR », auprès de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône Alpes, et du Conseil Départemental.

Ces aides, très précieuses pour l'avenir des communes, seraient de l'ordre de 65% cumulés du montant total du projet.

L'équipe municipale mise sur la rentrée 2022 pour cette nouvelle structure.

Groupe Scolaire LA LOUVATIERE

L'année 2020 fut particulière en raison de la pandémie COVID 19, du 16 mars au 11 mai.

Les enfants se sont retrouvés avec un programme éducatif à distance (site BENEYLU SCHOOL, très intuitif). L'équipe pédagogique a assuré un enseignement à distance, attractif pour l'élève avec des activités créatives, artistiques et ludiques.

Les élèves ont retrouvé le chemin de l'école le lundi 11 mai 2020 dans le plus strict respect du protocole sanitaire de l'Education Nationale et une réorganisation de l'accueil des élèves une semaine sur deux par niveaux.

L'équipe pédagogique...

La direction du groupe scolaire La Louvatière est assurée par Mme Dorothée Salacroup. Pour cette année 2020-2021, sa journée de décharge est le mardi, journée où elle pourra vous accueillir, répondre à vos questions de vive voix, mais aussi par mail ou téléphone.

Le 1^{er} septembre 2020, le groupe scolaire accueille 125 élèves (soit 84 familles), pour 5 classes réparties comme suit :

- Classe de PS-MS : 25 élèves (9+16)
Enseignante : Anne-Sophie HUGON / ATSEM : Séverine PACCOUD
- Classe de GS : 18 élèves
Enseignante : Céline VANTORRE / ATSEM : Virginie BERNARD
- Classe de CP-CE1 : 28 élèves (23+5)
Enseignante : Florence ALBERTO
- Classe de CE1-CE2 : 25 élèves (7+18)
Enseignante : Sylvie VALLEE / AESH* : Sophie FURCY
- Classe de CM1-CM2 : 29 élèves (12+17)
Enseignantes : Dorothée SALACROUP / AESH* : Sophie FURCY

Coralie PATORET le mardi

**AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap)*

L'équipe périscolaire...

- Séverine PACCOUD :
ATSEM PS-MS et Référente Service Périscolaire
- Virginie BERNARD : ATSEM GS
- Annabelle GIRERD :
Responsable Cantine/Garderie

- Ludivine LEMORTELLEC :
Agent Cantine/Garderie



2 services de cantine sont effectués chaque jour au vu du nombre d'enfants inscrits afin de leur offrir un service de qualité. Annabelle et Ludivine veillent au bon déroulement du repas, à faire découvrir les nouveaux mets préparés, sans obligation, le tout dans la convivialité.



Les repas sont élaborés et fournis par LEZTROY SAVOY (basé à Serrières-en-Chautagne) depuis maintenant 4 ans, proposant une restauration collective éco-responsable en achetant localement, favorisant le circuit court et en cuisinant dans le strict respect des valeurs, des saisons, de l'Environnement et des hommes. Cette année, la direction de Leztroy a décidé de ne pas appliquer d'augmentation du prix d'achat du repas en raison de la pandémie, et cela dans un geste de soutien face à cette crise.

Clin d'oeil à nos agents communaux, ainsi qu'à l'équipe pédagogique, qui ont su adapter, appliquer, à chaque décision gouvernementale, le protocole sanitaire, sans pénaliser les enfants.

Réservations cantine et garderie sur

<https://portail.berger-levrault.fr/>

Horaires garderie : 7h30-8h35/16h30-18h15

☎ cantine : 04 79 87 28 57

☎ école : 04 79 81 71 73 ✉ ce.0010615n@ac-lyon.fr

Liste des représentants de parents d'élèves du groupe scolaire

NOM-Prénom	
BENOIT Amandine	BERTHET Floriane
CORDONNIER Céline	DECOSTER Isabelle
GRONDIN Justine	HAMANA Sabrina
MARTIN Virginie	MIELLET Carole
PARISI-CORRALES Anbtonia	SEMENIOUKOFF Laurent

Liste des Assistantes Maternelles

NOM-Prénom	Adresse	Téléphone
BERTHELOT Sophie	68 rue du Village	06 36 56 73 50
BLANC Marie-Hélène	74 rue du Réservoir - Cressieu	04 79 81 09 29
DA SILVA RIBEIRO Fernanda	54 rue Faraboz	06 20 43 16 17
DOMINGUEZ Cécile	246 route de Montchoisi - Cressieu	06 54 57 61 78 04 79 42 28 59
MAFFRE Céline	89 route de Belley	06 28 06 95 92 04 79 42 24 15
MARTIN Virginie	Lot. Champ Devant – Rothodod	04 79 81 55 01
PARISI Antonia	Lot. Clos de la Madone	07 66 81 50 68
PHILOGENE Priscilla	Lot. Clos de la Madone	06 27 72 35 73
RAMEL Régine	23 rue des Jardins – Cressieu	04 79 81 50 70 06 27 69 10 64
RESET Marie-Josée	Lot. Clos de la Madaone	09 88 18 76 23 06 25 43 05 40
SASTOURNE HALETOU Magali	38 Sous la Côte	06 17 78 11 57

Centre Départemental de la Solidarité - 44 Rue Juvanon du Vachat - 01300 BELLEY
Tél : 04 79 81 34 27 / 3001- <http://www.ain.fr>

Hommage à SAMUEL PATY

M. le Maire, Philip LALLEMENT a répondu présent à l'invitation de la Ville de Belley pour rendre hommage à Samuel Paty, professeur d'Histoire-Géographie à Conflans-Sainte-Honorine, assassiné par arme blanche et décapité peu après être sorti de son collège le 16 octobre 2020.

Par sa présence, il a pu représenter tous les habitants de la commune de Chazey-Bons.

Le Maire de Belley, Dimitri LAHUERTA a exprimé son soutien aux proches des victimes et a salué l'engagement des professeurs. Il a également rappelé les principes de la République.



La Sainte-Agathe

Le 7 février 2020 a eu lieu la Sainte Agathe entre femmes de la Commune au restaurant Plottin à Pugieu



En raison de la crise sanitaire, les organisatrices ne souhaitent pas renouveler la rencontre en 2021.

Noël des Aînés

Cette année, malheureusement, le repas des Aînés qui se déroulait normalement à la Salle des Fêtes n'a pu avoir lieu. En effet, la distanciation entre personnes était compliquée à organiser.

Pour éviter tous risques, la Commission en charge de la Solidarité et de l'Animation a donc fait le choix, pour cette année, de remettre un colis gourmand et festif à chacune et chacun des bénéficiaires.

Le maire, Philip LALLEMENT, avec les élus municipaux ont eu le plaisir d'accueillir les aînés, pour le retrait de leur colis, dans le strict respect des gestes barrières, les samedi 19 décembre 2020 à la Salle des Fêtes de Bons, à l'ancienne école de Chazey et à la salle des Fêtes de Pugieu et le dimanche 20 décembre à la Salle des Fêtes de Cressieu.



Les Amis de la Chapelle de Cressieu



L'année 2020 aura été marquée par la pandémie, due au Covid 19, qui a fortement perturbé l'activité de l'Association.

Mais tout d'abord nous avons une pensée pour tous ceux et celles qui ont été touchés par la maladie et leur souhaitons un très bon rétablissement.

ACTIVITES :

- **le 9 mars 2020, vente de tripes et de diots :** la seule manifestation que nous avons pu organiser Celle-ci a été un succès car tous les produits préparés ont été vendus. Merci à toutes les personnes qui se déplacent pour participer à l'achat de nos marchandises, marquant ainsi leur soutien à la réalisation de notre projet. Merci au Père Philippe Marie pour sa présence active et la confection de ces mets ainsi que pour ses conseils appréciés.

- **Le 13 juillet 2020, Organisation d'une rencontre avec d'autres associations** qui oeuvrent aussi pour la restauration de leur chapelle.

Nous nous sommes rendus à :

- Saint-Alban (près de Cerdon) où nous avons pu admirer l'énorme travail accompli par leurs bénévoles pour la reconstruction pierre par pierre de l'ancienne église romane du XIIème siècle (photo)
 - La chapelle Saint-Christophe à Leymiat avec son clocher en cuivre ciselé, ses murs à l'ancienne, et son toit flambant neuf
 - La chapelle de Leyssard, commune de Solomiat, avec son porche rénové en mars 1995, son dallage primitif et très rustique
 - L'église d'Oncieu dont la restauration complète identique à l'origine a duré 18 ans, l'intérieur force l'admiration (tableaux, peintures murales, stèles)
- Très belle journée pour les amoureux des vieilles pierres que nous sommes et riche en échanges avec des personnes passionnées et passionnantes.

AVANCEMENT DU PROJET DE LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE CRESSIEU :

En premier lieu nous remercions M. Didier BONNARD pour son aimable collaboration, de sa courtoisie, de son soutien et de son attachement à la réfection de notre édifice. Une somme de 30 000 Euros a été inscrite au budget 2020 pour la réfection du toit en fin de son mandat.

En mars une nouvelle équipe municipale a été élue. Nous lui souhaitons la bienvenue et nos meilleurs vœux de réussite dans leurs entreprises et projets.

A l'heure où nous écrivons ces lignes (20 novembre 2020) une enveloppe financière prévisionnelle de 22 194 Euros HT a été validée par le Conseil Municipal au cours de la réunion du 11 Août 2020.

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION :

L'ancienne municipalité projetait de prendre à sa charge les frais extérieurs de la chapelle (toiture et façades), l'intérieur (menuiserie, peinture, électricité, mobilier) restant à la charge de l'association pour un montant d'environ 20 000 Euros. A ce jour, nous avons réuni environ 50 % du montant des travaux.

Il reste du chemin à parcourir....nous restons optimistes, le lancement d'une souscription est à l'étude.

MANIFESTATIONS 2021 :

Si la situation sanitaire le permet :

- participation aux « Journées du Patrimoine » en septembre avec une fête dont le thème tournera autour du four et des produits locaux
- plats à emporter : diots, tripes ou paëlla

APPEL AUX BENEVOLES :

Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles qui nous aident lors de nos manifestations, souvent les anciens de la commune. Nous lançons donc un appel à toutes les personnes du village qui voudraient bien nous aider dans notre projet, soit matériellement soit pour nous rejoindre au sein de l'association comme membres actifs. Vous serez bien accueillis.

BONNE ANNEE 2021

Les conditions actuelles sont difficiles, mais il y aura un après COVID, restons optimistes.

Aussi, nous présentons nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année à tous les habitants de la commune, aux responsables des autres associations, aux responsables de la commune pour l'année 2021.

Le bureau,
J.C. PIOLAT – F. DELBE – F. GUINARD – M. ANTOINE
– P. PIOLAT - S. GONNET – J. VAUDAY

Le Comité de Fleurissement

Un peu d'histoire...

Des fleurs à foison dans son jardin, des cascades de géraniums à ses fenêtres, il a vraiment la main verte et c'est sa passion.

C'est ainsi que Bernard MAITRE, accompagné d'une poignée de bénévoles son épouse, Mr et Mme CLEMENT, M. et Mme COCHET, M. et Mme BONNARD, M. et Mme MOULIN, décident de créer dans les années 1980 un Comité de Fleurissement.

Dès sa première réunion le Comité de Fleurissement élit son bureau composé entre autre d'un président en la personne de Bernard MAITRE.

A partir de ce moment ils allaient tout mettre en œuvre pour embellir la Commune afin de la valoriser, la rendre plus accueillante avec les moyens humains, financiers et techniques dont ils disposaient.

Les serres de son jardin servaient alors pour la production des annuelles à repiquer, quant aux géraniums ils étaient fournis par la maison PASQUIER de CEYZERIEU.

L'Association pouvait donc fleurir certains lieux (Salle des fêtes, Monument aux Morts) ainsi que les villages de Chazey, Rothonod, Cressieu, financée par le soutien de la Commune et par les bénéfices des différentes manifestations qu'elle organisait (Thé dansant, Repas Champêtre, Tombola).

En 1985, pris par d'autres activités Bernard MAITRE a souhaité passer la main.

Depuis plusieurs Présidents et bénévoles se sont succédés avec toujours le même objectif : fleurir et mettre en valeur différents lieux pour le plaisir d'avoir une Commune accueillante.

Aujourd'hui l'Association poursuit la mission avec une équipe volontaire mais restreinte. **C'est pourquoi nous faisons appel à toutes les bonnes volontés qui aiment les fleurs à venir nous rejoindre afin de pouvoir continuer à rendre notre Commune agréable.**



Gym +

GYM+ est une association de gymnastique volontaire pour adulte qui a été créée à Chazey-Bons en septembre 2001.

Actuellement, une vingtaine d'adhérentes se retrouvent tous les jeudis, à la salle des fêtes de Chazey-Bons, de 19h30 à 20h30, pour un cours complet d'étirements, renforcement musculaire, cardio, abdos-fessiers et relaxation, dispensé par une professionnelle diplômée.

Les exercices, rythmés en musique et complétés par des ballons, haltères, tapis, élastiques, mis à disposition, sont ouverts à tous et à toutes pour entretenir sa forme et sa santé.

Cette année, compte-tenu du contexte sanitaire, le bureau a fait le choix d'ouvrir les inscriptions au trimestre au tarif de 30 €.

Alors, Mesdames, Messieurs, n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour pratiquer une activité physique sans complexe, à côté de chez vous.

Contact : Mme PARISI Antonia, Présidente

TOUR DE FRANCE 2020

Le 13 septembre 2020, sous un très beau soleil, le Tour de France foula le bitume de la RD 1504, route traversant Chazey-Bons.

En effet, après plus de 50 ans, la grande boucle passait « enfin » dans la commune avant de rejoindre Artemare.

De nombreux spectateurs ont répondu présents pour applaudir les coureurs. Pour l'occasion, la Brasserie L'Ô a pu restaurer une partie de la caravane et des motards.



2020



ANNEES 70



Les échos de l'intercommunalité : la CCBS et le SITOM Nord Isère

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY-SUD

Pourquoi ces pages consacrées à l'intercommunalité dans un journal d'informations communales ?

Bonne question, nous allons y répondre en faisant un petit rappel historique et géographique.

Historiquement, les communes ont appris très tôt à se regrouper pour mettre en place des actions ou des services difficiles à envisager seules. Tout cela s'est fait au départ sous une forme volontaire mais l'Etat a encouragé ces regroupements, il les a organisés, voire imposés, notamment ces dernières années. Les petites intercommunalités ont été fusionnées, formant des ensembles de plus en plus grands.

Géographiquement, Chazey-Bons fait donc partie de la Communauté de Communes Bugey-Sud, regroupant 43 communes et comptant 34 000 habitants. Le Conseil Communautaire comprend 66 délégués issus de différentes communes : notre commune y est représentée par un Conseiller Communautaire, rédacteur de cet article.

La Communauté de Communes exerce de nombreuses compétences que nous ne détaillerons pas ici, ce serait trop long.

Je vous renvoie sur le site Internet qui permettra à ceux qui le souhaitent d'obtenir une vision d'ensemble de cet établissement : www.ccbugeysud.com.

Comme les Conseils Municipaux, la Communauté de communes a vu ses élus renouvelés cet été. Ce sont donc 66 Conseillers Communautaires qui ont été installés le 16 Juillet. Une nouvelle Présidente et un nouveau Bureau ont été élus (il s'agit de l'équivalent du Maire et des Adjoints dans une Mairie).

En regard de mon vécu professionnel représentant quarante années travaillées dans des Mairies et des intercommunalités, les élus communautaires m'ont élu Vice-Président, en charge de la Coordination et la Mutualisation avec les

communes, la Concertation avec les citoyens et enfin, plus récemment, en charge des Ressources Humaines (50 agents communautaires).

La fonction d' élu communautaire m'amène donc, en lien avec Monsieur le Maire, à exercer une triple mission :

- Représenter et promouvoir les intérêts de la Commune de Chazey-Bons dans ce grand ensemble
- Travailler à l'échelle du territoire, pour y traduire concrètement des réponses que les communes ne peuvent plus apporter seules.
- Réfléchir plus globalement à l'avenir de Bugey-Sud, au travers de l'élaboration d'un projet de territoire qui devra définir quel développement nous souhaitons : quelles politiques touristiques, agricoles, économiques, environnementales, peuvent s'impulser ou se mettre en place.

L'investissement du mandat communautaire par les élus communautaires a permis de dégager, sous l'impulsion de la Présidente, des nouveaux principes de fonctionnement :

- Rapprocher l'outil communautaire des Maires et des citoyens : conférences des Maires pour informer, associer et légitimer les actions communautaires, création d'un Conseil de Développement pour lequel un appel à volontaires sera lancé début 2021 : venez en tant que citoyens participer aux projets et réflexions de la CCBS !
- Reprendre le programme des gros investissements en cours et effectuer si besoin des arbitrages : projet de centre nautique, siège communautaire....
- Conforter les communes dans le maintien ou la mise en place de service de proximité : cabine de téléconsultation médicale, Maison de Service au public itinérante ...
- Mettre en œuvre la compétence eau-assainissement, transférée par les communes.

- Intégrer les conséquences de la crise sanitaire : soutien aux activités économiques et commerciales, mise en place de circuits courts...

Un bulletin d'information communautaire est en cours de rédaction : il sera diffusé début 2021 et il détaillera les principes évoqués ci-dessus.

J'espère de tout cœur que la sortie de la crise sanitaire que nous attendons tous avec impatience nous permettra de reprendre les réunions de quartier. Je répondrai avec plaisir à vos questions et suggestions sur ce volet intercommunal, si important pour notre quotidien.

LE SITOM NORD ISERE

A une échelle supérieure, les intercommunalités peuvent se regrouper pour réaliser des investissements à l'échelle d'un bassin beaucoup plus grand.

C'est le cas sur le volet de la valorisation des déchets ménagers (on ne dit plus « incinération » car la combustion des déchets produit de la vapeur qui chauffe des quartiers d'habitation et produit par ailleurs de l'électricité). Notre intercommunalité adhère à un Syndicat qui a construit une usine de valorisation des déchets ménagers à Bourgoin-Jallieu.

Etant désigné par la CCBS pour siéger au SITOM, j'ai été élu Vice-Président de celui-ci, en

charge du renouvellement du contrat d'exploitation de l'usine, qui arrive à échéance en 2023. Cette élection repose là aussi sur mon vécu professionnel où j'ai géré ces problématiques.

Nous travaillons donc à la définition juridique du contrat, à ses caractéristiques et à ses modalités de contrôle. Des cabinets de juristes et d'avocats nous apportent un éclairage indispensable pour maîtriser les principes de mise en concurrence, d'analyse des offres et de choix du prestataire.

L'enjeu est de taille : le contrat représente pour 10 ans un montant d'environ 100 millions d'Euros, à l'échelle de ce mastodonte technique qu'est l'usine : 170 000 tonnes incinérées chaque année, venant de 198 communes représentant 404 000 habitants... Avec bien sûr un enjeu de maîtrise des coûts alors que la taxation sur les déchets augmente.

Voici donc, de façon très synthétique, l'action que mène votre petit délégué communautaire de Chazey-Bons : être élu, c'est se mettre au service des autres. C'est alternativement savoir écouter et accompagner les habitants de Rothod, peaufiner avec Monsieur le Maire notre positionnement à la CCBS, répondre aux besoins de notre territoire, appréhender les enjeux environnementaux et financiers d'un gros équipement à vocation régionale...

De quoi occuper une bonne partie de l'emploi du temps d'un jeune retraité qui se disait que peut-être, il pouvait encore se rendre utile...

*Philippe NARDIN,
Conseiller Municipal Chazey-bons
5ème Vice-président CCBS :
Coordination et mutualisation avec les communes,
concertation avec les citoyens*



La communauté de communes Bugey Sud initie un schéma directeur des mobilités actives. Schéma qui s'inscrit dans la continuité de la stratégie de développement touristique axée autour du vélo, et en cohérence avec la réflexion sur la prise de compétence Mobilité par la communauté de communes.

Cette démarche fait également écho aux travaux menés dans le cadre du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et confirme notre volonté de placer l'environnement au cœur de nos actions.

Enfin, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) préconisait déjà l'élaboration d'un schéma directeur des mobilités actives.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous informer que nous mettons en œuvre la première étape de ce schéma. Elle consiste à dresser un diagnostic complet de la situation actuelle en termes de pratiques cyclables et des attentes des citoyens.

La deuxième étape permettra de définir une stratégie et construire un plan d'actions à l'échelle du territoire : aménagements, signalétique, services, stationnement..., sans oublier la sensibilisation et la pédagogie.

L'enjeu, nous vous le rappelons, est de faciliter et développer la pratique de la marche et du vélo au quotidien, tout en la sécurisant.

Pour faire du vélo une véritable solution de déplacement au quotidien sur notre territoire, nous avons besoin de mobiliser les habitants et les élus des 43 communes de Bugey Sud. C'est pourquoi, nous souhaitons vous associer dans

cette démarche de réflexion globale sur les mobilités actives.

Répondez à l'enquête sur les pratiques cyclables en Bugey Sud !

Afin d'identifier les besoins et prendre en compte vos attentes, une enquête en ligne permet de vous exprimer sur votre pratique actuelle du vélo ou sur les freins qui vous empêchent aujourd'hui de faire du vélo sur le territoire.

Participez à l'enquête :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScDr21BFbwg3bnQExr-fQj-jOW73_70_RMQ_megwrNDCua1sw/viewform?gxids=7628

Rejoignez le club vélo !

Un « Club vélo » va être constitué. Cette instance de concertation, ouverte à tous, usagers, habitants et élus, sera invitée à s'exprimer tout au long de l'élaboration du schéma directeur.

Vous souhaitez faire partie du club vélo ? Indiquez vos coordonnées dans l'enquête en ligne ou envoyez un mail à : mobilite@cbugeysud.com

Vous souhaitez que votre commune fasse partie prenante du schéma directeur des mobilités actives ? Contactez Laura Gérard, Chargée de mission Mobilité à la communauté de communes Bugey Sud : mobilite@cbugeysud.com

BUGEY SUD TRIMAX

REGLEMENT DES DECHETTERIES

Accès libre aux particuliers, petits artisans, commerçants et associations résidant dans une des 43 communes du territoire de la communauté de communes Bugey Sud. Vous êtes un professionnel, adressez-vous à la communauté de communes Bugey Sud pour une redevance spéciale.

Etre en mesure de fournir un **justificatif de sa commune d'origine** sur demande de l'agent d'accueil. **Accès interdit** à tout véhicule de plus de 3,5 tonnes.

Apports limités pour un foyer par semaine : 2 m³

• Pour les déchets dangereux spéciaux, piles et batteries : 15 kg/semaine/foyer

• Pour les huiles de moteur usagées : 20 litres/semaine/foyer

L'utilisateur doit respecter les consignes de sécurité et les instructions de l'agent d'accueil :

- Se garer sans gêner la circulation
- Respecter la limitation de vitesse et le sens de rotation dans la déchetterie
- Ne pas descendre dans les bennes lors de déversement des déchets
- Les déchets tombés sur la plateforme de déversement lors du vidage devront être immédiatement ramassés par l'utilisateur et versés dans les conteneurs appropriés.

Toute récupération est interdite

Il est strictement interdit de déposer ses déchets en dehors des horaires d'ouverture aux abords de la déchetterie sous peine de poursuites judiciaires.

HORAIRES DES DECHETTERIES

LA DECHETTERIE DE BELLEY

ZAC de l'Ousson – 01300 Belley (à côté de la caserne des pompiers, derrière Gamm vert)

OUVERT DU LUNDI AU
SAMEDI

- Horaires d'hiver applicables de novembre à mars :
de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- Horaires d'été applicables d'avril à octobre : de 9h à 12h et de 14h à 19h

LA DECHETTERIE DE CULOZ

ZI en Brachay – Rue de Luyrieux – 01350 Culoz

OUVERT
LA JOURNEE ENTIERE

- **LES LUNDIS, MERCREDIS ET SAMEDIS**
- Horaires d'hiver applicables de novembre à mars :
de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- Horaires d'été applicables d'avril à octobre : de 9h à 12h et de 14h à 19h

OUVERT UNIQUEMENT
L'APRÈS-MIDI

- **LES MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS**
- Horaires d'hiver applicables de novembre à mars :
de 14h à 17h30
- Horaires d'été applicables d'avril à octobre : de 14h à 19h

LA DECHETTERIE DE VIRIEU LE GRAND

ZA en Planchon – Route de Genève – 01510 VIRIEU LE GRAND

OUVERT LA JOURNEE ENTIERE

- **LES MARDIS, VENDREDIS ET SAMEDIS**
- Horaires d'hiver applicables de novembre à mars : **de 9h à 12h et de 14h à 17h30**
- Horaires d'été applicables d'avril à octobre : de 9h à 12h et de 14h à 19h

OUVERT UNIQUEMENT L'APRÈS-MIDI

- **LES LUNDIS, MERCREDIS ET JEUDIS**
- Horaires d'hiver applicables de novembre à mars : **de 14h à 17h30**
- Horaires d'été applicables d'avril à octobre : de 14h à 19h

COMMENT S'INSCRIRE ?

Inscription sur internet : www.bugeysud-trimax.fr et suivre le lien dans le menu « déchetteries » sur la page « les contrôles d'accès ».

Pièces à fournir :

- justificatif de domicile ou extrait K-bis pour les entrepreneurs
- copie de la carte grise du véhicule

 Nombre limité de véhicules sur site Belley : 3 véhicules max. Culoz et Virieu : 2 véhicules max. 1 personne par véhicule	 Apports limités : 2m3 par semaine pour garantir l'accès au maximum d'habitants
 Pas d'aide de la part des agents Pas de prêt d'outils : emmenez votre balai ou votre rateau !	 Port du masque obligatoire Respect des gestes barrières Distanciation de 2 mètres

Trouble du voisinage : bruits



Le bruit peut devenir une nuisance sonore s'il est excessif ou anormal en raison de sa durée dans le temps, de sa répétition ou de son intensité. Tapage nocturne (de 21h à 6h), pratique d'un instrument à vent ou à percussion, travaux de bricolage, aboiements d'un chien, volume trop élevé d'un poste de télévision. Quel que soit le moment de la journée, ces bruits, s'ils sont excessifs ou anormaux sont sanctionnables s'ils troublent la tranquillité d'autrui ou sa santé. Le contrevenant risque une amende pouvant aller jusqu'à 450€.



Votre **tondeuse à gazon en marche** ne doit pas dépasser une puissance acoustique indiquée par les normes. Respectez l'arrêté préfectoral (ou municipal, plus restrictif) qui prescrit les jours et heures d'utilisation :

*** les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30**

*** les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h**

*** les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

- Gérez les nuisances sonores occasionnelles de façon courtoise, avec vos voisins ;
- Les travaux de bricolage bruyants et gênants ne doivent pas être effectués le dimanche, ni pendant les heures de repos (le soir).
- Les voisins doivent être prévenus des fêtes organisées chez vous et dans tous les cas, tout bruit doit cesser à partir de 22 h 00.



Aboiements incessants du chien

Les aboiements incessants du chien de votre voisin vous gênent ?

Zoom sur les démarches à suivre en cas de troubles sonores de voisinage

Les textes en vigueur : Les aboiements intempestifs représentent 30 % des plaintes pour troubles de voisinage. Plusieurs textes réglementaires régissent les nuisances sonores : article 1385 du Code civil, article R.1336-7 du code de la santé publique, article R.623-2 du code pénal, arrêtés municipaux ou préfectoraux éventuels, règlement de copropriété.

Ainsi selon l'article R. 1334-31 du code de la santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme [...] ». Autrement dit, un seul de ces trois critères suffit à constituer un trouble de voisinage, et ce, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit.

Les démarches à suivre : Si le chien de votre voisin aboie constamment, voici les démarches à suivre :

- Informer oralement votre voisin de la gêne occasionnée ;
- Si aucun résultat, lui envoyer une première lettre simple lui rappelant la législation en vigueur, suivie deux semaines plus tard d'une deuxième lettre recommandée avec accusé de réception (gardez une copie de vos lettres) ;
- Si aucune suite, contacter le conciliateur de justice à la mairie (prestation gratuite) ;
- Si rien ne change, recourir aux forces publiques ;
- En dernier recours, porter l'affaire en justice.



QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION CITOYENNE ?

Crée en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale.

En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien.

La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion.

Cette démarche partenariale ne cesse de se développer. Plus de 5700 communes l'ont déjà adopté et mis en œuvre.

LES ACTEURS DU DISPOSITIF

LE MAIRE

Pivot du dispositif, le maire :

- Organise une réunion publique avec le responsable local de la gendarmerie pour présenter l'intérêt de la démarche, expliciter son contenu et détecter les personnes volontaires pour devenir « citoyen référent ».
- Signe un protocole avec le préfet et le commandant de groupement de gendarmerie territorialement compétent. D'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, il détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.
- anime le dispositif (mise en place une signalétique spécifique « participation citoyenne », présentation publique annuelle du bilan, etc.)

Il peut y associer le service de police municipale et/ou le garde champêtre de sa commune.

LES CITOYENS RÉFÉRENTS

Ils sont choisis par le maire sur la base du volontariat, de la disponibilité et du bénévolat.

Ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Ils relaient les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants du quartier.

La participation à ce dispositif ne leur confère pas de prérogatives de puissance publique. Les citoyens référents ne doivent donc en aucun cas procéder par eux-mêmes ou être intégrés à des dispositifs de surveillance du quartier ou de la commune.

LA GENDARMERIE

Le responsable de la gendarmerie locale désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents : recueil des informations, dispense de conseils et diffusion des messages de prévention aux fins d'information de la population.

Une réunion publique annuelle est organisée par le maire et le responsable local de la gendarmerie pour présenter le bilan du dispositif.



Prévention et information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : <https://www.santepubliquefrance.fr/>

> Déterminants de santé > Exposition à des substances chimiques > Monoxyde de carbone

Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint : Comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

En savoir plus : <https://www.santepubliquefrance.fr/>

> Déterminants de santé > Exposition à des substances chimiques > Monoxyde-de-carbone

Monoxyde de carbone et groupes électrogènes : Comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut notamment être émis par les groupes électrogènes si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- **N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent être impérativement placés à l'extérieur des bâtiments.**
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

En savoir plus : <https://www.santepubliquefrance.fr/>

> Déterminants de santé > Exposition à des substances chimiques > Monoxyde-de-carbone

« ZOOM sur»

ENVIRONNEMENT

Dans notre projet municipal et dans la continuité de l'ancien conseil, nous nous sommes engagés sur l'environnement durable.

Notre village a signé la charte zéro pesticide pour le fleurissement et l'entretien des espaces publics.

La mutualisation des moyens et du matériel nous a permis d'utiliser des techniques alternatives comme le désherbage manuel et mécanique.

Et nous avons aussi fait le choix d'un éclairage public «raisonné».

PROPRETE DE LA COMMUNE

La démarche zéro produit phytosanitaire est imposée par la loi mais l'entretien est l'affaire de tous.

Chaque habitant se doit de participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant en bon état de propreté son devant de porte sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété.

Il doit aussi veiller à l'entretien de ses espaces verts afin d'éviter les débords sur la voie publique.

Nous comptons sur vous.

Merci pour votre participation !

POINT SUR LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Le code général des collectivités territoriales donne au maire des pouvoirs de police importants.

Le Maire doit veiller à travers ses pouvoirs de police à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans sa commune.

C'est une mission polyvalente qui le conduit à intervenir dans des domaines très divers (réglementation de la circulation, stopper les incivilités sur le stationnement sauvage, sécurité des établissements recevant du public, lutte contre le bruit, etc.).



Suivez l'actualité de **CHAZEY-BONS** en temps réel avec l'application illiwap

Evénements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, etc... recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

1

Téléchargez l'application
illiwap



Sur votre Google Play (Android)



Sur votre AppStore (iOS)

2

Recherchez votre commune

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application



OU

Scannez le QRCode via
le lecteur intégré

3

Suivez votre commune

Cliquez sur le bouton **SUIVRE**
pour vous abonner à
l'actualité de la commune



Recevez les notifications sur votre smartphone

Tous les messages que vous recevrez seront
disponibles dans le fil d'actualité de votre
application pendant 30 jours



illiwap, c'est l'appli :

SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de
téléphone, aucune
coordonnée, pas de fichier

GRATUITE
Téléchargement gratuit et
sans engagement

Mission Locale Jeunes Bugey Plaine de l'Ain

Mission de service public de proximité, avec un rôle essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale.

MISSIONS

✓ **Parcours contractualisés vers l'emploi et l'autonomie**
Ateliers collectifs innovants, valorisation des compétences

✓ **Partenariat et relations avec les entreprises**
Emploi, formation, découverte des métiers, acquisition de compétences, découverte des secteurs qui recrutent, aide à la création d'entreprise...

ACCOMPAGNEMENTS :

✓ **à l'accès aux droits sociaux et aux aides financières...** pour faciliter la définition et la réalisation du projet professionnel

✓ **à la formation**

Préparation aux concours, préqualifications, qualifications, aide à l'accès aux contrats en alternance et au retour en formation...

✓ **à l'emploi**

Ateliers de recherche, CV, lettres de motivation, coaching, partenariat avec les entreprises, mobilité internationale...

✓ **au logement**

Soutien pour un logement autonome, temporaire ou d'urgence, budget, aides diverses...

✓ **santé**

Accès au droit sécurité sociale et complémentaire, consultation gratuite de psychologue...

✓ **mobilité**

Point information, recherche de moyens de locomotion (scooters, cartes illico solidaire), carte Pass Région...

Chaque année 2300 jeunes sont **ACCOMPAGNÉS DANS LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE et SOCIALE** par des professionnels et tout un réseau de partenaires, **AVEC DES RESULTATS !**

LAURÉATS DANS LA CATÉGORIE "PARTICIPATION COLLECTIVE"

Cette 2^{ème} catégorie était ouverte aux groupes composés de deux personnes ou plus, accompagnés par une structure associative du logement et/ou de la jeunesse.

1^{er} prix : prix "MACIF" : La Coloc' végétale et idéale

Projet réalisé par Damien Lacombe, Nyoungue Ngond et Céline Patin, accompagnés par la CLLAJ de la MLPA de l'Ain à Ambérieu-en-Bugey.

A partager sur le net...



Permanences : Lagnieu, Loyettes, Serrières de Briord, Meximieux, Ambérieu-en-Bugey sur RV

Vous pouvez prendre RDV au **04 74 34 61 22** ou sur le site <https://mljbpa.goodbarber.app/>

GARANTIE JEUNES

Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études et qui ont peu ou pas de revenu.

Ils sont accompagnés afin de leur permettre d'accéder à leur autonomie professionnelle en multipliant les expériences professionnelles et de bénéficier d'une aide financière (versement d'une allocation mensuelle sous réserve de respects des obligations du contrat).

SOUTIEN CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Mobilisation dans le cadre de "l'obligation de formation" : accueil sans rendez-vous des jeunes et leurs parents afin de prendre en considération les jeunes relevant de cette obligation, et de trouver une solution la plus adaptée à leur situation.

Programme "Avenir en main 16-18"

- 1/ Repérage des jeunes
- 2/ Actions de remobilisation et de raccrochage
- 3/ Accompagnement et solutions.

ETAT CIVIL

Naissances...



Noam BOISSON, le 13 mai 2020
Kéna CHAVERNOZ, le 7 juillet 2020
Louis FAVRE, le 12 juillet 2020
Nataël NOVEL, le 1^{er} août 2020
Taylor DOUNIAMA, le 14 septembre 2020
Djoy BERNARD, le 15 septembre 2020



Mariage...

Jeanine VAUDAY et Jean-Paul MICHAUD, le 29 février 2020
Véronique GRONDIN et Serge FLORENCEY, le 27 juin 2020
Adela CHROMA et Aubien MANTOVANI, le 22 août 2020
Lysiane COVEZ et Julio CASTANEDA-NUNEZ, le 26 septembre 2020



Décès....

Jean Marcel LARRAS, le 19 février 2020
Jean-Louis TAILHADES, le 25 avril 2020
Elisabeth JANTET née GHERARDI, le 18 août 2020
Raymonde COQUARD née FRAMORANDO, le 26 novembre 2020

Secrétariat de Mairie

Marie-Christine VAUDAY-PITRAT et Justine GRONDIN vous accueillent en Mairie les

LUNDI de 8h30 à 10h30
MERCREDI de 8h30 à 10h30
SAMEDI de 9h00 à 11h00

Les permanences du Maire

(uniquement sur rendez-vous pris auprès du Secrétariat)

MERCREDI de 9h00 à 11h00 (pour les professionnels)
SAMEDI de 10h00 à 12h00 (pour les particuliers)

Mairie de Chazey-Bons
Place de l'Ancienne Gare
☎ 04 79 81 70 18
Fax : 04 79 81 73 64
💻 mairie@chazey-bons.fr

Sous-Préfecture de Belley
24 rue des Barons
☎ 04 79 81 01 09

SOGEDO à Virignin
☎ 04 79 81 08 09





Chapelle de Chazey